

COMPTE-RENDU

REUNION DU VENDREDI 21 JANVIER 2022

Etaient présents : Marie TARDIVAT, Alain DURIN, Joël BOUGAREL, Muriel GAILLET, Pascal PEYNET, Sébastien CAILLOT, Nicolas MERCIER, Laurent DEE, Françoise VELLARD, David BLANC.

Etait excusé : Rémi DUBOISSET

Madame Muriel GAILLET a été élu secrétaire de séance.

- 1 – RENOVATION MAIRIE ET SALLE DES FETES

L'avis d'appel d'offres a été publié le 5 novembre 2021,
Les offres devant être adressées jusqu'au lundi 6 décembre 2021 avant 12 heures.

Suite au procès-verbal d'ouverture des plis, aucune offre n'a été reçue concernant le lot 1 Maçonnerie et le lot 5 plâtrerie faux plafond peinture.

Il est demandé à l'architecte de bien vouloir établir le rapport d'analyse des offres, et de contacter des entreprises pour les deux lots n'ayant aucun candidat.

- 2 – APPROBATION CARTE ZONES HUMIDES

La carte des zones humides a été mise à disposition du public du 8 novembre 2021 au 19 novembre 2021, afin que chacun puisse faire les remarques qu'il juge nécessaire.

Une information par affichage et remise à chaque administré a été effectuée pour en informer la population.

Il s'avère qu'une seule remarque a été formulée. Elle a été transmise au SMAD pour la prendre en considération si nécessaire.

Le conseil municipal a adopté cet inventaire des zones humides.

- 3 – MOTION PROGRAMME LEADER 2023-2027

Une lecture de la motion a été faite concernant le programme LEADER 2023-2027 qui a été adoptée lors de la réunion du comité syndical du SMADC en date du 15 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal donne leur accord pour soutenir cette motion et demande que la position régionale soit réétudiée.

- 4 – DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le conseil municipal décide de donner une délégation au Maire conformément à l'article L2122-22-4 du CGCT « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »

- **5 - DEVIS POUR ADRESSAGE**

Le conseil municipal décide de confier cette mission à LA POSTE pour un montant de :
3 720 € Hors Taxes.

- **6 - DEMANDE DE SUBVENTION FIC 2022**

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de solliciter des subventions au titre du FIC Programme 2022 : concernant l'ADRESSAGE et BATIMENT pour réfection d'une porte de garage

- **7 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022 et FIC**

Suite au devis établi par le SYNDICAT DE VOIRIE DE MENAT concernant des travaux de voirie programme 2022, pour la création de fossés chemin de La Tartasse pour un montant total de travaux de **9 800 € hors taxes, deux subventions sont sollicitées** au titre :

- De la DETR et du FIC